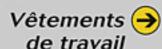




Protection du corps



EN 340

- Pantalon
- Combinaison
- Cotte

- · T-shirt ou polo
- Blouson
- Veste
- Parka

Protection (->) contre les intempéries





a —> étanchéité à l'eau - 0 à 3 en performance

caractéristique respiratoire - 0 à 3 en performance

Protection (->) contre le froid



EN 342



a —> isolation thermique avec sous-vêtements A.B

b -> perméabilité à l'air - 0 à 3 en performance

c —> caractéristique respiratoire - 0 à 3 en performance

Protection (>>) chimique



EN 465 - EN 466 - EN 343

Combinaison étanche, non jetable type 3 à 5 pour travaux de décapage chimique et décapage haute pression

Risques spécifiques : -> -

Sableur:

- > EN 530

Combinaison catégorie 3, étanche aux particules type5

Vêtements (->) haute visibilité



EN 471 Gilet haute visibilité classe 2 sur les zones de circulation



3 —> Classe du vêtement :

surface matériaux réfléchissants - coté de 1 à 3

2 —> Niveau de performance de la matière rétroréfléchissante - coté de 1 à 3

Protection antichute

Voir fiche spécifique



Protection de la tête



EN 397 polyéthylène (PE)

- Avec aération
- · Ajustement tour de tête
- · Calotte avec gouttière
- Point d'ancrage jugulaire

Conjugaison possible : casque avec lunettes intégrées

EN 397 / EN 166

NB: durée d'utilisation fixée par le fabricant, ne pas stocker aux UV, à remplacer après un choc

Protection des (->) yeux

EN 166 classe 1

- Lunettes ou surlunettes (à branches ou monobloc)
- Lunettes masque

En polycarbonate, acétate ou CR 39 Résistance aux impacts solides et liquides



- Marquage antibuée N
- Marquage antirayures K
- Filtre anti-UV EN 170

Risques

spécifiques : -> -> Sablage, décapage et traitement de façade : écran facial (3 et 4) combiné avec protection respiratoire EN136



EN 352-2 - EN 352-1 - bouchons d'oreilles moulés Taux d'atténuation «SNR» > ou = 27 dB



- Bouchons moulés avec filtre spécifique
- Casque antibruit EN 352-1

2) Exposition intermittente

- Bouchons d'oreilles EN 352-2
 - réutilisables
 - jetables (mousse de polyuréthane)
- Casque ou serre-tête EN 352-1

Protection (->) respiratoire

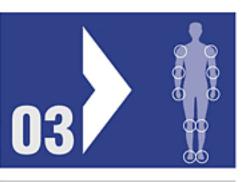


Masque antipoussières jetable EN 149 FFP3

 Avec joint facial d'étanchéité, attache ajustable, valve expiratoire

Risques

- spécifiques : -> -> Décapage, traitement de façade : EN 136 avec filtre EN 141 ou EN 14387 à choisir en fonction du produit utilisé
 - -> -> Sablage: protection réspiratoire à adduction d'air avec cagoule EN 270



Protection des membres

Chaussures (>>) de sécurité

EN ISO 20345 S3 ou EN 345-1 S3

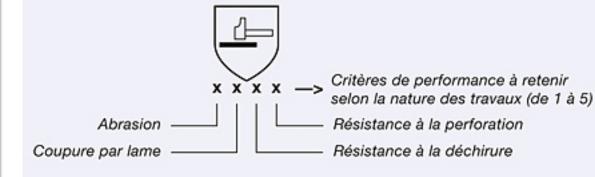
- Type brodequin
- Options: >WRU tige résistante à la pénétration d'eau
 - >CI isolation de la semelle contre le froid
 - >AN protection de la cheville

Bottes de (->) sécurité

Bottes PVC EN 345-1 S3 CI - EN 345-1 S5 CI

Gants de (->) protection

EN 388 Contre le risque mécanique



Risques

spécifiques: -> -> Sableur choisir un coefficient abrasion 4 ou 5

EN 374-3 Contre le risque chimique



La matière du gant doit être choisie en fonction du produit utilisé (voir FDS).

Risques

spécifiques : -> -> Décapage et traitement de façade : gants Nitrile, Fluoroélastomère



Si travaux avec pulvérisation : gants avec manchettes

EN 511 Contre le froid



Résistance au froid de convection Résistance au froid de contact Perméabilité à l'eau



Hygiène

Rappel

Les règles d'hygiène nécessitent le lavage des mains au minimum, avant les repas, en fin de journée, et après chaque passsage aux toilettes, et les douches corporelles sont indispensables après avoir effectué des travaux salissants.

Hygiène cutanée

) Nettoyage :

Privilégier les savons sous forme de gel ou liquide et les choisir à la norme AFNOR NFT 73-101 ou AFNOR NFT 73-102, en fonction du type de salissures.

) Essuyage :

Selon l'art. R 4228-7 du code du travail, des moyens d'essuyage et de séchage appropriés doivent être mis à la disposition des travailleurs.

) Protection:

Crème de protection à appliquer avant le travail, pour protéger la peau contre les salissures et faciliter le nettoyage, ou pour éviter la macération sous les gants.

) Soins:

Crème de soin hydratante à appliquer en fin de journée pour favoriser la réparation cutanée.

) Protection solaire:

L'application régulière d'une crème anti-UV est recommandée en particulier en cas d'utilisation de produits photosensibilisants.













EPI

Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont des dispositifs ou moyens destinés à protéger une personne contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ainsi que sa santé (Art. R 4311-12).

Selon le code du travail et les directives européennes, le chef d'établissement, conformément aux principes généraux de prévention, doit mettre à disposition les EPI appropriés au travail (Art. R 4321-1) et lorsque le caractère insalubre ou salissant l'exige, les vêtements de travail appropriés (Art. R 4321-4).

Les **EPI** doivent être certifiés conformes aux obligations ayant le marquage CE. Ils doivent répondre aux exigences de la directive CE 89/686/CEE : ergonomie, confort, efficacité, inocuité, hygiène et entretien, **et choisis après essai, évaluation et acceptabilité des utilisateurs.**

Tous ces EPI, référencés selon les normes européennes, sont disponibles chez votre fournisseur ou distributeur habituel.

L'OPPBTP, en collaboration avec le Service de Santé au Travail BTP Franche-Comté, avec l'appui du GNM ST BTP et des Services Interentreprises de Santé au Travail BTP, ont établi ce guide pour vous apporter un conseil éclairé, afin de choisir les EPI les mieux adaptés à votre type d'activité.

Votre médecin du travail et nos conseillers en prévention des risques professionnels sont à votre disposition pour vous apporter toutes informations ou conseils supplémentaires.







www.gnmbtp.org

www.sistbtp.com

www.oppbtp.fr

Eric B Studio - 03 81 80 26 05